

Minutes Timbal, 1689-1690, Archives départementales de la Haute-Garonne cote 3E 26925, f° 10, PH/JCHR/4852.

Vidalle Testamant

02.01.1689, après-midi, au lieu de Bondigoux, consulat de Villemur, dans sa maison d'habitation,

Guilhalme Vidalle veuve de George(s) Calmettes, vivant boucher du lieu de Bondigoux, malade, gisant dans un lit de la salle de ladite maison, souhaite sa sépulture dans l'église paroissiale Saint-Roch de Bondigoux, donne et **legue à Arnaud Calmettes son fils** et dudit feu George(s) Calmettes, **fourbisseur, habitant de Tolose** (Toulouse), 10 livres ; à **Ramonde Calmettes sa fille** et dudit feu Calmettes, **femme de Jean Esquie, charpentier, habitant de Bondigoux**, 5 livres ; à **Anthoinette Calmettes sa petite-fille, fille dudit Arnaud Calmettes, habitante de Bondigoux**, une pièce de terre sise au terroir de Rouquette, consulat de Villemur, contenant une razée, quatre boisseaux ou environ et toute la pièce en corps, confronté de levant le chemin allant à la forêt royale de Villemur, midi terre de Peyronne Rouquette, couchant terre de Jean Vernhere, septantrion terre d'Anthoine Gardettes, faiseur de sabots, plus une couette neuve avec toute sa plume du lit ou la testatrice couche présentement, quatre linceuls (...) tous ses habits et ardes ; ses héritiers généraux et universels : **Anthoine Calmettes, boucher, habitant de Bondigoux, Pierre Calmettes, boucher de Villemur et Jean Calmettes, marchand de la ville de Castelsarrasin, ses fils** et de feu George(s) Calmettes. Présents : Me Anthoine Lestang, prêtre et curé de Bondigoux ; le sieur Paul Dardenne, bourgeois, habitant de Tolose ; Pierre Segur, fils de feu François ; Gabriel Guillat, travailleur ; Anthoine Cailhassou, tisserand, fils de feu autre Anthoine ; Michel Esculié, laboureur, fils de feu Laurens, habitants de Bondigoux et Jean Timbal, tisserand, fils de feu Pierre, habitant du consulat de Monjoire. Les sieurs Lestang, Dardenne, Segur et Guillat, signés.